



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-033 / 7-5-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, AL. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

**Représentés :** J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

**Absents :** J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

---

**OBJET : FINANCES : Education-Enfance - Subventions pour des projets d'action éducative (PAE) pour des écoles publiques**

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** Les projets éducatifs et pédagogiques (sorties, classes vertes, classes de mer, classes transplantées) sont déposés entre septembre et février et financés dans la limite de 40 euros par élève de maternelle et 50 euros par élève d'élémentaire.

Cette année une enveloppe de 52 560.00 euros a été votée pour l'ensemble de ces projets. 47 916 euros ont été répartis pour les projets déposés au mois de novembre.

A ce jour il reste à répartir, 4 644 euros.

Il est proposé de financer à l'école Jules Ravat : 100 euros pour le projet « cirque » et 200 euros pour le projet « espace naturel sensible » ainsi que 140 euros à l'école Jean Moulin maternelle pour leur projet « au fil des saisons ».

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Education Enfance Famille Jeunesse du 12 mars 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

... / ...

- De verser les subventions suivantes :
- 300 € à l'école Jules Ravat,
  - 140 € à l'école de Jean Moulin maternelle

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT